

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° n°28 rappelle d'anciennete

n°28

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 1 août 1930
Numéro JO n° 405 du 31/08/1930	Date du numéro 31 août 1930

TEXTE INTÉGRAL

adjoint après dix-huit mois avec treize mois d'ancienneté et adjoint principal avant 2 ans au 1° janvier 1927.